TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS NATIONAUX POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE RELATIVE A LA DISCRIMINATION RACIALE EN TUNISIE

I. Informations générales	
Lieu de travail :	Tunis avec des déplacements en région
Superviseur :	Comité de pilotage de l'étude
Durée du contrat :	40 jours répartis sur 3 mois
Nature du Contrat :	Individual Contract

II. Contexte

La Tunisie est le premier pays du monde arabe et du continent africain à avoir aboli l'esclavage en 1846. Bien que le phénomène de l'esclavage ne concernât pas que les populations noires dans le pays, la question de la discrimination raciale envers les populations noires et subsahariennes a constamment animé les débats, tant sur le plan politique que sociétal. La reconnaissance de l'appartenance des Tunisiens noirs à l'histoire de leur pays, ainsi que leur accession à une égalité de droits et devoirs, continue de constituer un défi. Dans le même temps, les populations de migrants issus de pays d'Afrique subsaharienne font face à diverses formes de discriminations, notamment fondées sur leur origine géographique et sociale.

Or, la population tunisienne serait constituée, entre 8% et 15%, de tunisiens afro-descendants, de travailleurs, d'étudiants et apprentis, et de demandeurs d'asiles subsahariens[1]. Carrefour sur la route transsaharienne et voie vers l'Europe, la Tunisie est un *hub* régional historique et contemporain, qui constitue, ainsi, un lieu privilégié de passage et/ou d'établissement. L'arrivée d'organisations régionales et le développement de la coopération universitaire Sud-Sud ont permis l'installation de migrants travailleurs et d'étudiants, en majorité subsahariens ; et le contexte régional et sécuritaire a contribué à la multiplication des flux migratoires, notamment sur le territoire tunisien.

Les incidents de discrimination rapportés par la société civile démontrent l'expression d'un racisme populaire et multiformes, constitué notamment de pratiques sociales et verbales exclusives, d'usage sporadique de la violence et d'inégalités ressenties et verbalisées d'accès aux services publics, au marché du travail, la justice, la santé et au logement, notamment ; incluant des éléments de discrimination genrés. Pour autant, le manque de données officielles et régulièrement actualisées, autant sur la thématique de la discrimination raciale, que de recensement des victimes, ne permet pas de détenir l'ensemble des éléments d'information et de compréhension du phénomène en Tunisie ; et ainsi de renseigner des politiques publiques spécifiques ; dont le défaut tend à exacerber le sentiment de marginalisation des individus et/ou des communautés victimes.

Le risque, de faire perdurer ce sentiment de marginalisation et de vulnérabilité, pourrait potentiellement impacter le développement socio-économique de la Tunisie ; notamment, en affectant son image de démocratie modèle et inclusive au niveau régional, et en ternissant ses relations extérieures avec ses partenaires de développement et commerciaux, en particulier subsahariens.

[1] A ce jour, aucun chiffre officiel n'existe.

Pour autant, le pays est entré dans une dynamique de changement, grâce, notamment, à la mobilisation de la société civile, qui depuis 2011, dispose de plus en plus de notoriété auprès des pouvoirs et de l'opinion publique. L'Etat a ainsi fait preuve d'avancées certaines dans le domaine. La Constitution de 2014 comporte, déjà, plusieurs dispositions consacrant le principe de neutralité et d'égalité ; mais c'est en 2018 qu'une évolution majeure a été réalisée à travers la promulgation d'une loi organique, la loi n°50-2018 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Fondée sur l'article 2 de la Convention internationale relative à l'élimination de toute forme de discrimination (CERD)[2] (ratifiée par la Tunisie depuis 1967), la loi tunisienne a pour objectif de lutter contre *« toutes les formes et manifestations de discrimination raciale pour protéger la dignité de l'être humain et consacrer l'égalité entre les individus en ce qui concerne la jouissance de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs, et ce, conformément aux dispositions de la Constitution et des conventions internationales ratifiées par la République tunisienne »* . Elle prévoit, dans ce sens, une approche incluant la prévention, la répression de la discrimination raciale, la poursuite de ses auteurs et la création d'une commission nationale de lutte contre le phénomène, qui pourrait apporter son aide à l'Etat afin de mettre en place des politiques publiques et des mécanismes spécifiques, notamment à travers l'étude du phénomène et de ses manifestations. Néanmoins, le défis d'opérationnalisation de la loi semble persister, la Commission n'étant pas encore constituée et le recours des victimes semblant être limité.

En revanche, le contexte étant propice à des avancements normatifs et sociaux, la direction générale des Droits de l'Homme auprès de la Présidence du Gouvernement, avec l'appui du Système des Nations Unies, souhaite enrichir sa connaissance du phénomène, afin de mettre en œuvre des outils de lutte efficaces.

III. Justification

En réponse à la demande institutionnelle, le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), le Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme (HCDH), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), initient l'élaboration d'une étude qualitative de la discrimination raciale en Tunisie, afin de faire émerger une réponse intégrée et informée, formalisée dans un projet conjoint avec la direction générale des Droits de l'Homme.

Cette étude capitalise sur les approches communes et/ou complémentaires des parties prenantes, pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), dont la promotion de sociétés résilientes et inclusives, et l'appui à un environnement propice au développement humain incluant des normes axées sur les Droits de l'Homme, la participation citoyenne active et la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Deux consultant.e.s nationaux sont recruté.e.s dans ce cadre.

IV.Objectifs

D'une manière générale, l'étude vise à renforcer la compréhension de la discrimination raciale en Tunisie, en particulier à l'encontre des personnes afro-descendantes, dont les tunisiens, les travailleurs, les étudiants et apprentis, et les migrants subsahariens.

Il s'agit plus particulièrement de :

- Affiner la connaissance des victimes de discrimination raciale, de leurs spécificités, de leur localisation et de leurs expériences ;
- Relever, analyser et classer les formes, les domaines, les causes et les manifestations de la discrimination raciale en Tunisie ;
- Identifier les acteurs de la lutte contre la discrimination raciale et la promotion de l'inclusion de la diversité ;
- Faire état de la réponse institutionnelle face à ce phénomène au regard de l'exhaustivité, de l'effectivité et de la mise en œuvre du cadre légal en vigueur (opérationnalisation de la loi, fréquence des recours des justiciables, jurisprudence, etc.) ;

[2] https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx

- Analyser les données recueillies, afin d'établir une étude de la discrimination raciale en Tunisie, mettant en exergue, notamment : les récurrences, les disparités, les spécificités ; et permettant d'établir un ensemble de recommandations stratégiques pour le développement d'interventions, notamment à destination de la société civile, visant à combattre avec efficience la discrimination raciale en Tunisie.

V. Fonctions & Responsabilités :

Les consultants sont chargés de mener à termes l'étude selon les exigences et les recommandations exposées par le Comité de pilotage de l'étude composé de la Direction générale aux Droits de l'Homme, le HCDH, le HCR, le PNUD et l'OIM. Pour ce faire, ils participent tout au long de leur mission à des réunions de cadrage ou d'avancement et assurent le rendu ponctuel et de qualité des livrables attendus.

Phase préparatoire

- Mener une revue documentaire des éléments de connaissance disponibles en matière de discrimination raciale en Tunisie (connaissance des victimes de discriminations raciales, état de la recherche et du *monitoring*, etc.), permettant notamment de faire état des avancements effectués depuis 1846 et des lacunes persistantes ; et une revue des acteurs institutionnels et de la société civile, actifs et/ou chargés du domaine ;
- Elaborer une note méthodologique incluant : (i) un résumé de la revue documentaire et de la revue des acteurs (ii) les hypothèses et le plan préliminaires de l'étude (iii) la méthodologie de collecte des données (entretiens semi-directifs, focus group, etc.) (iv) un chronogramme détaillé de la mission ;
- Elaborer un guide d'entretien semi-directif et le disséminer à un ensemble d'acteurs et de personnes ressources (institutionnels et de la société civile) préalablement identifiés ;
- Affiner les hypothèses et le plan, en conséquence des entretiens réalisés, et adapter les éléments de la phase de terrain au besoin.

Phase de terrain

La phase de terrain vise à collecter les données nécessaires à l'élaboration de l'étude. Il s'agit de mener un ensemble d'activités (4) auprès d'organisations de la société civiles engagées dans la lutte contre la discrimination raciale et/ou de représentants des victimes de ladite forme de discrimination, dont l'identification veillera à l'intégration de la dimension genre, à la diversité des profils et au recueil de données spécifiques.

Dans ce cadre, le consultant aura pour mission de :

- Contribuer à l'identification des participants ;
- Elaborer les supports d'animation (Présentation PwP ou tout autre élément pertinent) ;
- Animer les activités ;
- Rédiger leur compte-rendu.

Phase de restitution

- Analyser les comptes-rendus des activités et l'ensemble des données collectées et établir un plan détaillé de l'étude incluant : (i) un résumé exécutif (ii) un résumé de la méthodologie (iii) des éléments de compréhension du plan ;
- Elaborer une version préliminaire de l'étude sur la base du plan validé ;
- Elaborer le support d'animation, animer et rapporter un atelier de restitution auprès des principales parties prenantes ;
- Elaborer une version finale de l'étude, accompagnée d'un répertoire des acteurs stratégiques de la lutte contre la discrimination raciale en Tunisie ;
- Contribuer à la préparation des supports, à l'animation et au *reporting* d'une activité de présentation de l'étude.

VI. Durée et livrables attendus de la mission

La durée de la mission est estimée à **40 jours/consultants**, répartis comme suit :

	Fonctions	*Jours*
L1	Note méthodologique incluant : (i) un résumé de la revue documentaire et de la revue des acteurs (ii) les hypothèses et le plan préliminaires de l'étude (iii) la méthodologie de collecte des données (entretiens semi-directifs, *focus group*, etc.) (iv) un chronogramme détaillé de la mission	05 jours
L2	Compte-rendu des entretiens semi-directif	08 jours
L3	Hypothèses et plan affiné, en conséquence des entretiens réalisés	02 jour
L4	Documentation des ateliers menés (supports d'animation, rapports analytiques)	10 jours
L5	Plan détaillé de l'étude incluant : (i) un résumé exécutif (ii) un résumé de la méthodologie (iii) des éléments de compréhension du plan	02 jours
L6	Version préliminaire de l'étude sur la base du plan validé	05 jours
L7	Documentation de l'atelier de restitution (supports, *reporting*)	02 jours
L8	Version finale de l'étude (incluant un résumé exécutif – en français et en arabe), accompagnée d'un répertoire des acteurs stratégiques de la lutte contre la discrimination raciale en Tunisie	04 jours
L9	Support d'animation et éléments de *reporting* de l'activité de présentation de l'étude	02 jours
	Total	**40 jours**

VII. Profil recherché

a. Critères de sélection

Éducation :

- Master ou équivalent dans un un domaine pertinent des sciences sociales (sociologie, anthropologie, sciences économiques, sciences politiques, etc.) ou juridiques ;
- Un doctorat serait un atout.

Expérience :

- Au moins cinq expériences avérées de recherche (publication d'études, articles, rapports, etc.) ;
- Au moins trois expériences éprouvées dans le domaine des discriminations, en particulier raciales, et/ou des populations isolées et marginalisées en Tunisie, une expérience à l'international serait un atout ;
- Au moins trois expériences d'animation de *focus-groups* et/ou d'ateliers à destination de la société civile et/ou de populations isolées et marginalisées en Tunisie ;
- Une expérience au sein ou en collaboration avec le système des Nations unies ou d'autres organisations internationales serait un atout.

Compétences :

- Excellentes compétences rédactionnelles ;
- Capacités à travailler en équipe ;
- Faire preuve d'intégrité et adhérer aux valeurs des Nations Unies ainsi que ses standards éthiques, de transparence et de neutralité.

Langues :

- Excellente maîtrise de l'arabe et du français.

b. Documents requis pour la soumission

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent obligatoirement soumettre les documents/informations suivants :

- Un CV détaillé, incluant les contacts de 3 références professionnelles (e-mail, téléphone) ;
- Une note de compréhension de la mission en français de cinq (05) pages maximum (i) donnant une description détaillée de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission, (ii) justifiant de la compréhension des termes de référence et (iii) incluant un chronogramme de mise en œuvre de la mission ;
- Un résumé de la note de compréhension de la mission, rédigée en langue arabe, de trois (03) pages *maximum* ;
- Une offre financière en jour/ homme, en TND.

L'ensemble des coûts afférents à la réalisation de la mission, y compris les frais personnels de déplacement et d'hébergement éventuels seront pris en charge par le PNUD.

c. Évaluation des candidatures

Le processus d'évaluation et de sélection comporte 2 étapes :

- **Evaluation technique** selon les compétences requises sur la base du *curriculum vitae* et de la note méthodologique ;
- **Evaluation financière** se basant sur l'offre financière fournie par le/la candidat(e) : 30% de la note globale. Seules les candidatures ayant été retenues lors de l'évaluation technique verront leurs offres financières examinées.

L'évaluation sera menée par le Comité de pilotage de l'étude, sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

	Grille d'évaluation technique	Max / 100 pts
1	**Éducation :**	**15 pts**
	- Master ou équivalent dans un dans un domaine pertinent des sciences sociales (sociologie, anthropologie, sciences économiques, sciences politiques, etc.) ou juridiques …10 pts - Un doctorat dans le même domaine……15 pts	15 pts
2	**Expérience(s) professionnelle(s) pertinente :**	**60 pts**
	- Au moins cinq expériences avérées de recherche (publication d'études, articles, rapports, etc.)……10 pts - Plus de cinq expériences……15 pts	15 pts
	- Au moins trois expériences éprouvées dans le domaine des discriminations, en particulier raciales, et/ou des populations isolées et marginalisées en Tunisie……10 pts - Entre 4 et 5 expériences……15 pts - Plus de 5 expériences……20 pts - Une expérience internationale similaire……+5 pts	25 pts
	- Au moins trois expériences d'animation de focus-groups et/ou d'ateliers à destination de la société civile et/ou de populations isolées et marginalisées en Tunisie……10 pts - Plus de trois expériences……15 pts	15 pts
	Une expérience au sein ou en collaboration avec le système des Nations unies ou d'autres organisations internationales……05 pts	5 pts
4	**Note de compréhension de la mission :**	**25 pts**
	- Maîtrise de la langue française ……05 pts - Maîtrise de la langue arabe……05 pts - Méthodologie cohérente et démontrant d'une bonne compréhension de la mission….10 pts - Chronogramme d'activités cohérent et adapté……05 pts	25 pts
	TOTAL MAX	100 pts

d. Modalités de soumission

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent obligatoirement soumettre les documents listés plus haut, démontrant leurs qualifications.

Les candidatures peuvent être envoyées par :

- Email, avec pour objet « Recrutement IC – Consultant.e national.e / Etude discrimination raciales *Tamkeen* », à l'adresse suivante : procurement.tn@undp.org

Le dernier délai pour l'envoi des candidatures est le lundi 17 mai 2021 à 16h30, Heure Tunisienne

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique (procurement.tn@undp.org) au plus tard le 10 Mai 2021

VIII. Calendrier de paiement

a. Tranches de versement

Le paiement sera effectué en trois tranches après validation des livrables, selon :

Livrables validés	Tranche à payer
- Note méthodologique incluant : (i) un résumé de la revue documentaire et de la revue des acteurs (ii) les hypothèses et le plan préliminaires de l'étude (iii) la méthodologie de collecte des données (entretiens semi-directifs, focus group, etc.) (iv) un chronogramme détaillé de la mission - Compte-rendu des entretiens semi-directif - Hypothèses et plan affiné, en conséquence des entretiens réalisés	20 %
- Documentation des ateliers menés (supports d'animation, rapports analytiques) - Plan détaillé de l'étude incluant : (i) un résumé exécutif (ii) un résumé de la méthodologie (iii) des éléments de compréhension du plan	40 %
- Version préliminaire de l'étude sur la base du plan validé - Documentation de l'atelier de restitution (supports, *reporting*) - Version finale de l'étude (incluant un résumé exécutif – en français et en arabe), accompagnée d'un répertoire des acteurs stratégiques de la lutte contre les discriminations raciales en Tunisie - Support d'animation et éléments de *reporting* de l'activité de présentation de l'étude	40 %
Total	100 %